



**Commune de  
VILLECHENEVE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 03 février 2022**

<b>PRESENTS:</b>	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

**Secrétaire de séance :** Mr PIQUET Bruno 3<sup>ème</sup> Adjoint

Début de la réunion : 20h30

### **1. Délibération concernant l'acompte sur la subvention du Restaurant scolaire 2022**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, le versement, avant le vote du budget primitif 2022, d'un acompte exceptionnel de 3000 euros à valoir sur le montant de la subvention 2022 pour l'Association du Restaurant Scolaire - LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE de Villechenève.

### **2. Plan Guide**

Une restitution sera effectuée lors de la réunion du 04 mars 2022.

### **3. Terrain Grange route de Chambost**

Monsieur le Maire indique que la parcelle AI 581, qui vient d'être acquise par la Commune sera dédiée, après travaux, à la dépose minute de l'école et au stationnement du public.

Par conséquent, cette parcelle fait partie du domaine public après avoir été déclassée du domaine privé.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents.

### **4. Dossiers d'urbanisme**

- Une déclaration préalable de travaux a été déposée par le Syder concernant le transformateur électrique situé place du Monument. Le transformateur sera remplacé par un transfo bas avec une

puissance multipliée par deux.

- Un projet d'aménagement de 6 lots à l'entrée du hameau des Olmes devrait être déposé courant 2022.
- Le Projet d'aménagement de Mr Gros a été accordé. 12 lots, situés aux Grandes terres, seront en vente.

## 5. Site internet

La refonte du site touche à sa fin. Le site sera en ligne courant février 2022.

## 6. Délibération effectifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le Conseil Municipal fixe les effectifs du personnel communal de la manière suivante :

### - EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET :

- |  |  |                |
|--|--|----------------|
| * 1 adjoint technique territorial                                      |  | Franck PERRIER |
| * 1 adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe |  | Alain TARDY    |

### - EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

- |  |                |                  |
|--|----------------|------------------|
| * 1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe                 | 32H/Semaine    | Estelle SIMON    |
| * 1 adjoint administratif  | 02H/Semaine    | Catherine VENET  |
| * 1 adjoint administratif  | 16H/Semaine    | Evelyne TOSOLINI |
| * 1 adjoint d'animation  | 07H/Semaine    | Evelyne TOSOLINI |
| * 1 adjoint d'animation  | 05H/Semaine    | Véronique CHIRAT |
| * 1 adjoint du patrimoine<br>MEUNIER   | 26H/Semaine    | Véronique        |
| * 1 agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des E.M.<br>CHAMPIER | 33H/Semaine    | Audrey           |
| * 1 agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des E.M.<br>ROTAGNON | 31.09H/semaine | Dominique        |
| * 1 adjoint technique territorial  | 30H/Semaine    | Véronique CHIRAT |

## 7. Délibération impasse des Boutons d'or à classer dans le domaine public

Monsieur le Maire indique qu'une partie de la parcelle AI 235, a été dédiée à l'extension de la voie « impasse des Boutons d'Or » ouverte à la circulation et par conséquent, fait partie du domaine public après avoir été déclassée du domaine privé.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents.

## 8. Ténement LEVEQUE droit de préemption

Par délibération du 14 octobre 2021, le Conseil municipal avait validé un droit de préemption concernant la parcelle AI 151 située en centre bourg (190, Grande Rue), afin d'offrir la possibilité de créer un logement Communal d'urgence ainsi qu'un local dédié aux associations ou autres activités.

Le terrain ne pourra ainsi pas se vendre, sans l'avis préalable du Conseil Municipal.

Jeudi 03 février, une visite des lieux s'est déroulée avec quelques élus.

La commission Bâtiment se réunira et une décision sera prise lors du prochain conseil pour savoir si la commune souhaite acquérir ce ténement.

## 9. Elections 2022

Mise en place des plannings concernant les élections présidentielles prévues les 10 et 24 avril 2022. Ainsi que les élections législatives, les 12 et 19 juin 2022.

## Questions Diverses

- Fixe les dates des prochains Conseil municipaux.
- Signature de la licence IV fixée le 10 février
- Cyclo des Monts 2022 : pas de passage à Villechenève
- Réforme des modes de garde : une assistante maternelle pourra accueillir un enfant de plus.
- La CC-MDL finance des ateliers avec l'association filigrane. Le CME a choisi les ateliers théâtre.
- Le CME a procédé à l'élection des maisons décorées. Les participants seront informés par le CME.
- La prochaine Milolette sera éditée fin mars.
- L'élue en charge de la solidarité présente un compte-rendu de la dernière réunion solidarité CC-MDL.
- Les travaux pour la mise en place de la benne à cartons ont commencé, vers la salle polyvalente.
- Le milotrail aura lieu le 13 mars. Monsieur le Maire a reçu 2 organisateurs, Messieurs Bruchet et Varillon.

Fait en Mairie, le 10 février 2022

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

